

**uniagro**  
*ingénieurs du vivant*

**Agro Alumni**  
**ParisTech**

# LA RETRAITE

Enjeux financiers et fiscaux

Présentation par Marie BOUDE BATLLE (Nancy 2006)  
Agent général d'assurances

# Sommaire

## I. LA RETRAITE EN FRANCE

1. Le Contexte
2. Un cadre en pleine évolution
3. Vers un développement de la retraite individuelle

## II. PLANIFICATION FINANCIERE DE SA RETRAITE

1. Constitution de sa retraite
2. Planification de ses revenus à la retraite
3. Optimisation et organisation à la retraite du patrimoine constitué
  - a. Protection conjoint survivant
  - b. Transmission/Donation

# Première partie

## I. LA RETRAITE EN FRANCE

1. Le Contexte
2. Un cadre en pleine évolution
3. Vers un développement de la retraite individuelle



- En 1945, la création de la Sécurité sociale répond à l'ambition de construire un régime d'assurance vieillesse couvrant l'ensemble de la population.
  - Les régimes de retraites obligatoires fonctionnent sur le **principe de répartition** : les cotisations versées aujourd'hui servent à payer immédiatement les retraites, tout en ouvrant aux actifs des droits pour leur future retraite.
- Le système est donc fondé sur une solidarité entre les générations.

# La retraite des salariés est composée de deux étages obligatoires :

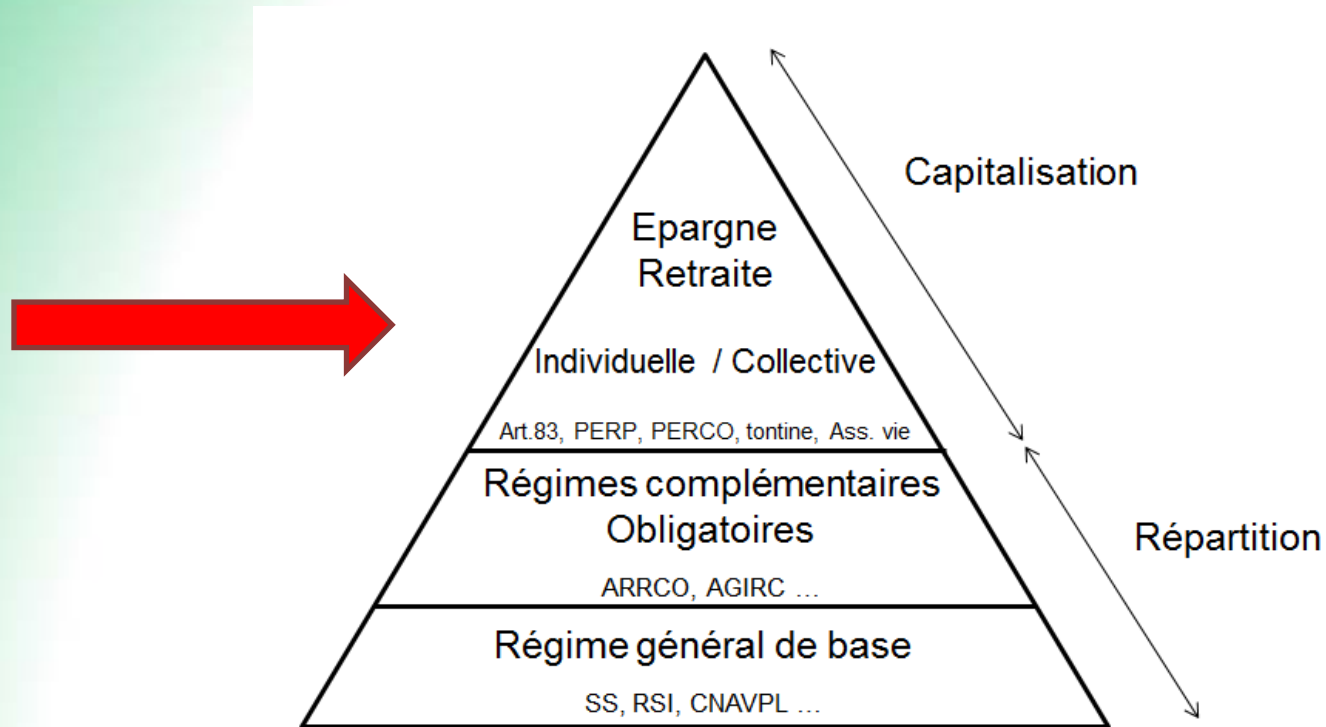
- une retraite de base
- une ou des retraites complémentaires

Un 3<sup>e</sup> étage vient de plus en plus souvent renforcer ce socle par le biais d'une épargne retraite collective ou individuelle.

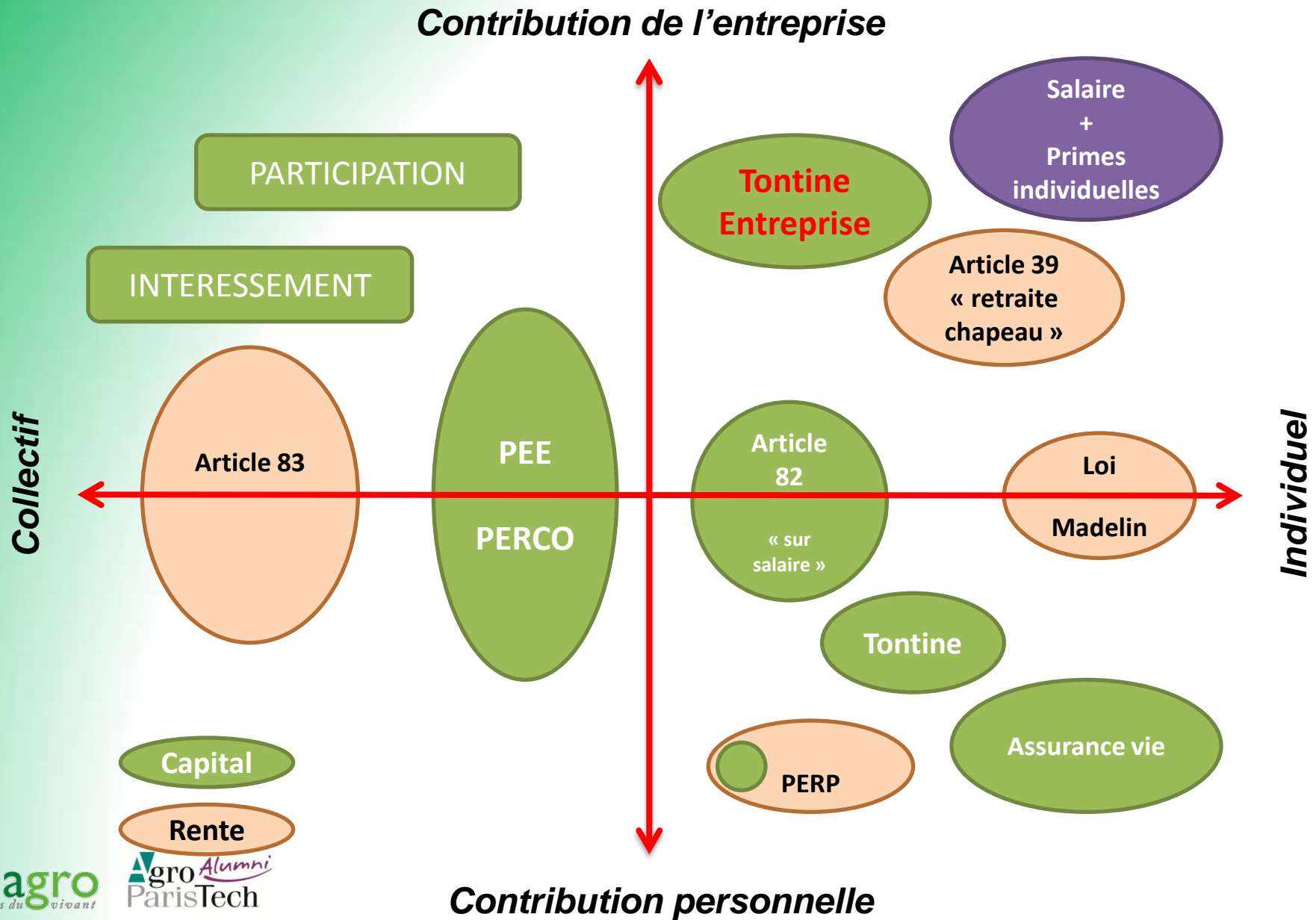
# LA RETRAITE EN France | Le Contexte | Un cadre en pleine évolution | Vers un développement de la retraite individuelle

	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
<b>&gt; SALARIÉS</b>		
Salariés de l'agriculture	<b>Msa</b> MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	
Salariés de l'industrie, du commerce et des services	<b>CNAV</b> RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<b>ARRCO</b> RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS
Agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques		<b>IRCANTEC</b>
Personnel navigant de l'aviation civile		<b>CRPN</b>
Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier	<b>BANQUE DE FRANCE, RETRAITE DES MINES, CNIÉG (GAZ-ELEC.), CRPCF (COMÉDIE FRANÇAISE), CRPCEN (CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRES), ENIM (MARINS), OPÉRA DE PARIS, PORT AUTONOME DE STRASBOURG, CRP RATP, CPRP SNCF.</b>	
<b>&gt; FONCTIONNAIRES</b>		
Fonctionnaires de l'État, magistrats et militaires	<b>SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT</b>	<b>RAFP</b> RETRAITE ANTICIPÉE
Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière	<b>CNRACL</b> CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES	
Ouvriers de l'État	<b>FSPOEIE</b> FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT	
<b>&gt; NON SALARIÉS</b>		
Exploitants agricoles	<b>Msa</b> MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	
Artisans, commerçants et industriels	<b>Rsi</b> RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (FUSION AVA ET ORGANIC)	
Professions libérales	<b>CNAVPL</b> CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE DES PROFESSIONS LIBÉRALES RETRAITE DE BASE + COMPLÉMENTAIRE + SUPPLÉMENTAIRE SELON LES SECTIONS PROFESSIONNELLES <b>CRN</b> (NOTAIRES), <b>CAVOM</b> (OFFICIERS MINISTÉRIELS), <b>CARMF</b> (MÉDECINS), <b>CARCDSEF</b> (DENTISTES ET SAGES-FEMMES), <b>CAVP</b> (PHARMACIENS), <b>CARPIMKO</b> (INFIRMIERS, KINÉSITHÉRAPEUTES...), <b>CARPY</b> (VÉTÉRINAIRES), <b>CAVAMAC</b> (AGENTS D'ASSURANCE), <b>CAVEC</b> (EXPERTS-COMPTABLES), <b>CIPAV</b> (ARCHITECTES ET PROFESSIONS LIBÉRALES DIVERSES).	
	<b>CNBF</b> (AVOCATS) CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS	
Artistes, auteurs d'œuvres originales	<b>CNAV</b> RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	<b>IRCEC</b> RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
Patrons pêcheurs embarqués	<b>ENIM</b>	
Membres des cultes	<b>CAVIMAC</b> CAISSE D'ASSURANCE VIEILLESSE, INVALIDITÉ ET MALADIE DES CULTES	<b>ARRCO</b> RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS

# 3<sup>e</sup> étage : l'épargne retraite collective ou individuelle





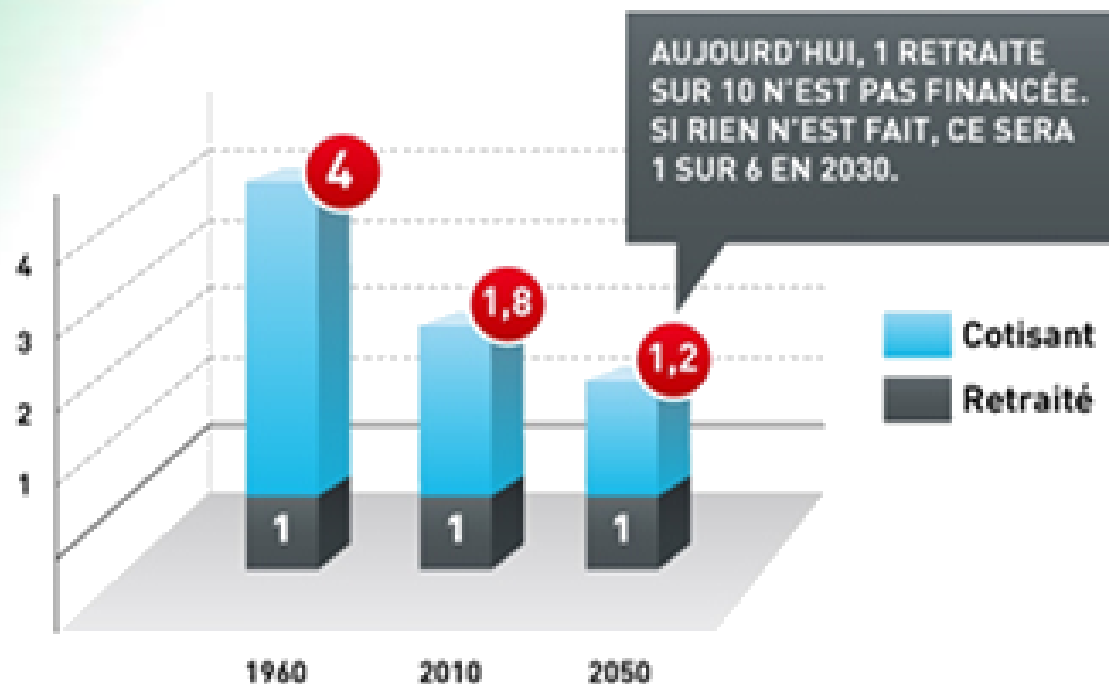




- Depuis le milieu des années soixante-dix, **crise économique, vieillissement des populations et allongement de la durée de la vie** modifient le contexte dans lequel évoluent les systèmes de retraite de l'ensemble des pays occidentaux.
- Mise en place de différentes réformes pour pallier à ces problématiques.



## Evolution du ratio actifs cotisants / retraités



Source : Conseil d'orientation des retraites

Aujourd'hui, retraite de Base (SECU) plafonnée à

**1564 euros/mois**

→ **Besoin retraites complémentaires**



PASS : 37548 euros en 2014

- Retraites complémentaires (ARCCO, AGIRC,...) mises en place avec des fonds de réserve et un système de compensation
- Etat de santé financier du système de retraite complémentaire ?
- Etat des comptes et prévisions :

Année	Agirc		Arcco		Agirc & Arcco		
	résultats techniques après transferts	réserves	résultats techniques après transferts	réserves	résultats techniques après transferts	réserves	réserves (en part des pensions)
2013	-1 427	7 377	-3 702	45 006	<b>-5 129</b>	<b>52 383</b>	74%
2014	-2 430	4 782	-4 787	40 403	<b>-7 216</b>	<b>45 185</b>	62%
2015	-2 527	2 128	-5 855	34 637	<b>-8 382</b>	<b>36 765</b>	49%
2016	-2 709	-770	-6 915	27 663	<b>-9 624</b>	<b>26 893</b>	35%
2017	-2 817	-3 808	-7 622	19 862	<b>-10 439</b>	<b>16 054</b>	21%
2018	-3 104	-7 226	-8 504	10 971	<b>-11 608</b>	<b>3 745</b>	5%
2019	-3 417	-10 998	-9 235	1 192	<b>-12 652</b>	<b>-9 807</b>	-12%
2020	-3 611	-15 049	-9 781	-9 316	<b>-13 392</b>	<b>-24 365</b>	-29%

Source : Conseil d'orientation des retraites

Besoin d'une réforme de grande ampleur pour maintenir le système en place.

-> Mesures envisagées :

- Revalorisation du point inférieure à l'inflation
- Hausse des cotisations, des impôts pour actifs et retraités
- Durcissement des règles de réversion
- Allongement de la durée des cotisations

Compte tenu du déficit estimé de près de 14 milliards d'euros par an en 2020, ces mesures n'auront qu'un effet marginal et la baisse significative des pensions nous semble inéluctable.

Développement indispensable du 3<sup>e</sup> étage :

**Augmentation de la part de l'épargne  
personnelle sous forme collective ou  
individuelle !**

# Deuxième partie

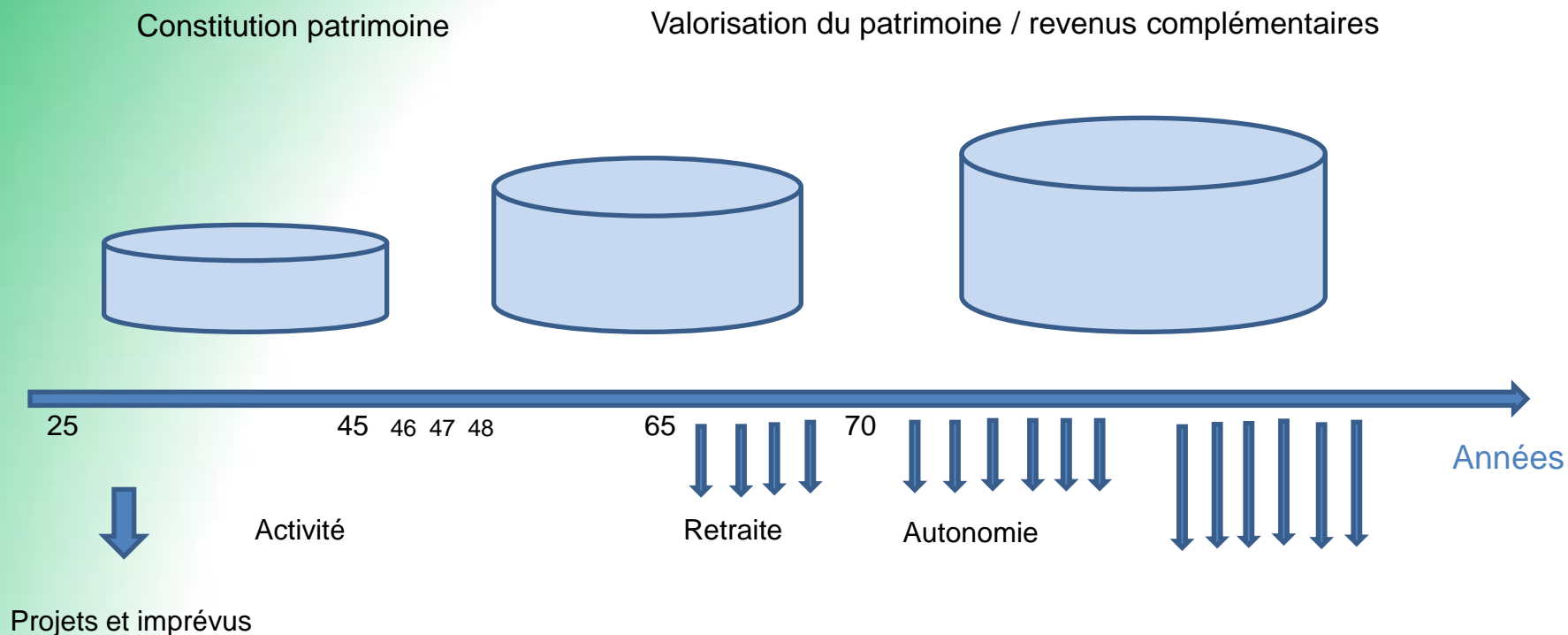
## II. PLANIFICATION FINANCIERE DE SA RETRAITE

1. Constitution de sa retraite
2. Planification de ses revenus à la retraite
3. Optimisation et organisation à la retraite du patrimoine constitué
  - a. Protection conjoint survivant
  - b. Transmission/Donation





## Planification financière de sa retraite



« Le temps : une vraie richesse »

➔ Détails des caractéristiques des différents outils, mais nécessité adaptation selon profil de chacun en fonction contexte familial, objectifs et priorités...

Avant retraite, les outils individuels ou collectifs :

- ➔ Assurance vie
- ➔ PERP
- ➔ Tontine
- ➔ Immobilier locatif....

## Assurance vie

- Souplesse utilisation : rachats partiels programmés, sortie en rente ou en capital, ...
- Sécurité
- Fiscalité avantageuse
- Excellent outil de transmission



## Le PERP / Madelin

- Épargne sur le long terme « produit tunnel »
- Sécurité
- Bonus fiscal à l'entrée
- Sortie en rente viagère

Mais possibilité 20% sortie en capital pour le PERP

# Tontine

- Adhésion à une association d'épargnants
- Options personnalisées : choix des modalités de versement et de la durée de l'adhésion
- Fiscalité avantageuse



## Immobilier : résidence principale, locatif ...



- Acquisition au plus tôt
- Options à choisir : neufs / anciens, meublés, ...
- En ce moment taux d'emprunt historiquement bas
- Attention le bonus fiscal n' est pas toujours le plus important (localisation, ...)
- Calcul du rendement net réel : charges nombreuses et élevées

## Poursuite du travail :

- 62% des français se disent prêts à travailler plus longtemps
  - 25% à temps plein
  - 37% à temps partiel
- 49% des français veulent conserver une activité pendant leur retraite
  - 31% pour avoir un complément de revenus
  - 18% volonté de rester actif

*Source : Observatoire CEGOS- septembre 2013*



- Le cumul emploi-retraite permet, sous conditions, d'exercer une activité professionnelle et de cumuler le versement des revenus professionnels et de votre pension de retraite.
  - Cumul est intégral ou partiel, soumis à conditions de ressources .
  - Cumul emploi-retraite au cœur des discussions
- ➔ Modifications à venir ...

## Pensions de réversion

- Partie de la pension de retraite reversée au conjoint survivant
- La réversion concerne les femmes neuf fois sur dix (espérance de vie plus longue)
- Fonction du mode de vie à 2 : Union libre, PACS, mariage, divorce et remariage...
- Concerne retraite de base et retraite complémentaire

# Pensions de réversion retraite de base

Conditions très strictes :

- Condition d'âge: A partir de 55 ans
- **Conditions de ressources** : 1635 euros / mois pour un bénéficiaire vivant seul ou 2615 euros/mois s'il vit en couple
- Montant de la réversion : 54% de la pension de base du défunt.

# Pensions de réversion retraite de base

**844,56 euros**

→ Pension mensuelle maximale au titre de la  
retraite de base

Pension retraite de base maximum 2014 : 1564 euros/mois (50% PMSS), la réversion est de 844,56 euros maximum ( 54% de 1564 euros)

# Pensions de réversion Retraite Complémentaire

Aucunes conditions :

- Condition d'âge: A partir de 55 ans
  - Conditions de ressources : Aucune
  - Montant de la réversion : 60% de la pension complémentaire du défunt
- 
- **Cas des salariés**

# Pensions de réversion

Les pensions de réversion sont rarement suffisantes pour assurer l'avenir du conjoint.

D'autres dispositions doivent s'imposer :

- Aménagement de son régime matrimonial
- Clauses de bénéficiaires / donations
- Placements procurant des revenus ..

- En fonction des objectifs de chacun, conjuguer mise en place des actions retraite avec optimisation transmission/ donation.





# Merci pour votre attention

Présentation par Marie BOUDE BATLLE COULLOUMME-LABARTHE  
(Nancy 2006)  
Agent général d'assurances

- ☺ Conseils et études personnalisées
- 💻 [mboudebatlle@conservateur.net](mailto:mboudebatlle@conservateur.net)
- ☎ 06 77 98 36 53